

SRAS-CoV-2 : Avis sur l'utilisation de l'appareil de protection respiratoire Dorma 99 dans les milieux de soins

AVIS INTÉRIMAIRE

19 mars 2021– Version 1.0

Contexte

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, plusieurs stratégies ont été mises en place afin d'optimiser la disponibilité des appareils de protection respiratoire (APR) chez les travailleurs de la santé (TdeS). Un nouvel APR, le DORMA 99 de la compagnie Dorma filtration, a reçu l'autorisation de Santé Canada en tant que dispositif médical de classe 1. Cet APR a également reçu l'approbation provisoire d'APR par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) qui autorise son utilisation dans les milieux de soins. Cet APR comporte certaines similarités, mais également certaines différences avec les APR utilisés actuellement dans les milieux de soins. C'est pourquoi le comité des infections nosocomiales du Québec (CINQ) désire apporter certaines précisions concernant l'utilisation du DORMA 99 afin qu'elle soit réalisée de façon sécuritaire et concertée avec les pratiques actuelles.

Objectif

Fournir des recommandations pour une utilisation sécuritaire de l'APR DORMA 99 dans les milieux de soins.

Destinataires

Ces recommandations s'adressent aux équipes suivantes des milieux de soins :

- ▶ Service de santé et sécurité au travail.
- ▶ Service des approvisionnements.
- ▶ Service de prévention et de contrôle des infections.
- ▶ Autres services ou gestionnaires en lien avec l'utilisation ou la désinfection des APR.
- ▶ Aux utilisateurs.

Avant de considérer l'option du DORMA 99

À même titre que d'autres APR, certains éléments peuvent influencer la décision d'utiliser l'APR DORMA 99 en milieu de soins. Voici quelques éléments à considérer avant d'envisager cette option :

- ▶ Lors d'essai de l'APR DORMA 99, certains TdeS ont rapporté les points suivants :
 - ▶ Les attaches peuvent se détacher lors de certains mouvements. Il est important de toujours s'assurer que les attaches sont solidement fixées et bien tendues tout en étant confortables.
 - ▶ L'adhérence importante des sangles au niveau de la chevelure lors du retrait compromet le confort.
 - ▶ La vision est partiellement obstruée en raison de la prééminence de l'APR compromettant l'exécution de certaines techniques de soins.
- ▶ Tel que décrit par l'Institut Robert-Sauvé en santé et en sécurité au travail dans son guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec (2002), la vision et le confort sont des éléments importants à considérer dans le choix d'un appareil de protection respiratoire. Il est donc suggéré de faire l'essai de l'APR par les TdeS avant d'en considérer l'utilisation au même titre que tout autre équipement de protection individuelle afin d'en évaluer les avantages et les inconvénients.

Description

L'APR DORMA 99 :

- ▶ Est constitué d'un masque en polymère avec un filtre intégré, de 2 attaches et d'une sangle.
- ▶ N'a pas de valve d'expiration.
- ▶ Est disponible en 3 grandeurs, soit petit, moyen et large.
- ▶ Est réutilisable après retraitement.
- ▶ A un nombre de cycles de réutilisation possible selon la méthode de retraitement utilisée.
- ▶ Peut être recyclé.
- ▶ Pour de plus amples informations, se référer au [guide de l'utilisateur de la compagnie](#).

Principes généraux d'utilisation de l'APR DORMA 99

Cette section présente un abrégé des principes généraux d'utilisation dans les milieux de soins. Ceux-ci ne se substituent pas au [guide de l'utilisateur de la compagnie](#). C'est pourquoi il est impératif de prendre connaissance des instructions du fabricant avant de faire l'achat, l'utilisation et le retraitement d'un APR DORMA 99.

Protection oculaire

L'APR DORMA 99 peut-être utilisé avec une protection oculaire selon les critères du document de l'INSPQ [COVID-19 : Choix d'une protection oculaire](#). Cet APR est plus proéminent que la plupart de ceux actuellement utilisés dans les milieux de soins. Il est donc important de choisir la protection oculaire appropriée pour assurer que l'APR n'interfère pas avec le positionnement adéquat de la protection oculaire et que cette dernière n'affecte pas l'ajustement et l'étanchéité de l'APR.

Retraitement

- ▶ Le DORMA 99 peut être nettoyé, désinfecté ou stérilisé pour un certain nombre de cycles dépendamment de la méthode utilisée selon les recommandations du fabricant. La centralisation des activités de retraitement est recommandée, car elle permet d'assurer les pratiques attendues en RDM. Ces activités doivent être effectuées par du personnel compétent, formé et qui connaît ce modèle d'APR.
- ▶ Les activités en lien avec le retraitement de l'APR doivent inclure la cueillette, le nettoyage, l'inspection, l'assemblage et l'emballage, la désinfection ou la stérilisation, la distribution, l'entreposage, et l'élimination de l'APR.
- ▶ Contrairement aux filtres amovibles d'APR en élastomère, le filtre du DORMA 99 peut-être immergé dans un liquide lors du nettoyage et/ou de la désinfection.
- ▶ Les méthodes de retraitement choisies doivent être exécutées dans un environnement sécuritaire pour les travailleurs.
- ▶ Le nombre de cycles de retraitement de l'APR DORMA 99 peut être influencé par plusieurs facteurs, en particulier selon la méthode de retraitement choisie. Pour connaître sa durée de vie utile et le nombre de cycles de retraitement possible, se référer au [guide d'utilisateur du fabricant](#).

Porteur unique ou porteurs multiples

L'APR devrait être dédiée idéalement à l'usage exclusif d'un seul TdeS.

Entreposage de l'APR DORMA 99

L'APR doit être entreposé dans un environnement propre, sec et à l'abri de la lumière du soleil.

Collecte de l'APR suite à l'atteinte de la durée de vie utile.

L'APR peut être recyclé. Il doit être disposé selon les instructions du fabricant et la procédure interne de l'établissement en s'assurant de respecter les mesures locales de prévention et contrôle des infections.

Mise en place et retrait de l'APR DORMA 99

Une formation sur les procédures appropriées de mise en place et de retrait doit être dispensée à tous les TdeS devant utiliser un tel APR afin d'éviter la transmission du SRAS-CoV-2. Cet APR doit être utilisé en cohérence avec le programme de protection respiratoire de l'établissement.

Test d'ajustement et test d'étanchéité

- ▶ Un test d'ajustement (« fit-test ») est nécessaire pour une utilisation sécuritaire du DORMA 99 au même titre que les autres APR disponibles actuellement dans les milieux de soins. Ce test permet de s'assurer que le modèle d'APR choisi est adapté au visage du TdeS et soit ajusté adéquatement.
- ▶ Un test d'étanchéité (« fit-check ») en pression positive et négative doit être effectué à chaque utilisation d'un APR afin de vérifier que celui-ci forme un joint étanche avec le visage. La procédure à suivre pour les tests d'étanchéité est détaillée plus bas.

Évaluation obligatoire à chaque utilisation par le travailleur de la santé.

Vérifier que :

- ▶ Toutes les composantes sont propres
- ▶ Toutes les composantes sont non déformées et ne présentent aucune fissure ou déchirure (avant son utilisation et avant l'envoi pour le nettoyage et la désinfection)
- ▶ Le test d'étanchéité conclut une absence de fuite d'air
- ▶ La respiration est facile.

Mise en place de l'APR DORMA 99

- ▶ Procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Inspecter l'APR et ses composantes afin de s'assurer de son intégrité.
- ▶ Retirer les lunettes de prescription et/ou la protection oculaire en s'assurant d'être à distance de plus de 2 mètres d'une autre personne.
- ▶ Procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Mettre l'APR sur le visage en couvrant bien l'arête du nez et le menton sans obstruer la vision.
- ▶ Mettre et ajuster la sangle de la tête et ensuite les attaches du cou.
- ▶ S'assurer d'un ajustement ferme et confortable et d'une tension suffisante au niveau des attaches du cou.
- ▶ Effectuer une vérification d'étanchéité avant chaque utilisation :
 - ▶ Particularité pour la vérification d'étanchéité de l'APR :
 - ▶ Pression négative : recouvrir le filtre fermement et complètement avec une ou deux mains puis inspirer par la bouche. S'il y a présence d'une fuite d'air, repositionner l'APR et reprendre le test. Si une fuite persiste malgré le repositionnement, changer l'APR.
 - ▶ Pression positive : recouvrir le filtre fermement et complètement avec une ou deux mains puis expirer par la bouche. S'il y a présence d'une fuite d'air, repositionner l'APR et reprendre le test. Si une fuite persiste malgré le repositionnement, changer l'APR.
- ▶ Procéder à l'hygiène des mains.

Retrait de l'APR DORMA 99

- ▶ Procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Retirer les lunettes de prescription et/ou la protection oculaire en s'assurant d'être à distance de plus de 2 mètres d'une autre personne.
- ▶ Procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Détacher les attaches au niveau du cou et les tenir fermement.
- ▶ Retirer la sangle de la tête en évitant de toucher le devant de l'APR.
- ▶ Déposer l'APR sur une surface prévue à cet effet.
- ▶ Procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Mettre des gants propres.
- ▶ Effectuer un nettoyage initial de l'APR s'il y a présence de souillures.
- ▶ Faire l'inspection de l'APR et de ses composantes.
- ▶ Mettre dans un contenant pour son acheminement au secteur responsable du nettoyage et de la désinfection selon les modalités locales.
- ▶ Retirer et jeter les gants dans une poubelle sans contact.
- ▶ Procéder à l'hygiène des mains.

Références

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité au travail. (2002). Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec. Repéré au <https://reptox.cnesst.gouv.qc.ca/apruq/guide-reglementaire/Documents/GuideAPR2002.pdf>

Dorma filtration (2020). Guide de l'utilisateur APR DORMA 99. Repéré au <https://dormafiltration.com/fr/guide-de-lutilisateur-apr-dorma-99/>

Institut national de la santé publique du Québec (2020). Utilisation des respirateurs en élastomère en milieu de soins dans un contexte d'une pénurie réelle ou appréhendée lors de la pandémie de la COVID-19. Version 2020-07-24. Repéré au <https://www.inspq.qc.ca/publications/3049-respirateurs-elastomere-milieu-soins-contexte-penurie-covid19>

Institut national de la santé publique du Québec (2020). COVID-19 : Choix d'une protection oculaire. Repéré au <https://www.inspq.qc.ca/publications/2956-choix-protection-oculaire-covid19>

SRAS-CoV-2 : Avis et recommandations sur l'utilisation de l'appareil de protection respiratoire Dorma 99 dans les milieux de soins

AUTEUR

Comité sur les infections nosocomiales du Québec

RÉDACTRICE

Josiane Charest, conseillère en soins infirmiers
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

SOUS LA COORDINATION

Jasmin Villeneuve, chef d'équipe, médecin-conseil
Direction des risques biologiques et de la santé du travail

COLLABORATEURS

CERDM
Groupe de Travail GT-SAT

MISE EN PAGE

Murielle St-Onge, agente administrative
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

© Gouvernement du Québec (2021)

No de publication : 3125